

# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 12 août 2019, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Martin Samson.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2019.
3. Adoption du règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et de spas dans la zone C/I-1.
4. Adoption du second projet de règlement numéro 2019-05, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter 2 usages commerciaux dans la zone R-6.
5. Annulation de la résolution numéro 2019-188 concernant la non réalisation des travaux de voirie sur le Rang 10 Est en 2019.
6. Acceptation de la proposition de Technorem inc. pour l'étude de vulnérabilité.
7. Période de questions de l'assistance.
8. Démission de Mme Hélène Paquet comme coordonnatrice de la bibliothèque (mi-novembre).
9. Débroussaillage le long des chemins municipaux.
10. Inscription du directeur général au colloque de zone de l'ADMQ.
11. Location de toilettes chimiques pour le Festival country.
12. Autorisation à la coordonnatrice en loisirs à siéger sur le comité aviseur municipal pour les enfants à besoins particuliers du CAMF.
13. Demande de M. Vincent Bédard pour élargir son entrée charretière.
14. Demande d'aide financière pour la Journée internationale des personnes âgées.
15. Correspondance.
16. Approbation des comptes.
17. États des revenus et dépenses au 31 juillet 2019.
18. Varia.
19. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2019-204**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2019-205**

### **Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2019.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 2 juillet 2019, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

## **Règlement numéro 2019-04**

**Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et de spas avec un atelier de réparation dans la zone C/I-1.**

**Attendu** que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et de spas avec un atelier de réparation dans la zone C/I-1;

**Attendu** que cette modification respecte le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

**Attendu** que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 3 juin 2019, le projet de modification du règlement de zonage numéro 2016-08;

**Attendu** qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Luc Côté, à la séance du 3 juin 2019;

**Attendu** qu'une consultation publique sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue le 25 juin 2019, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 14 juin 2019;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** L'article 4.4.1.1 k) est modifié en ajoutant l'usage 6376 intitulé « Entreposage d'accessoires de piscines et de spas avec un atelier de réparation », dans la liste des usages permis dans la classe « Industrie légère (I1), laquelle représente les usages autorisés dans la grille des spécifications de la zone C/I-1.

**Article 3** Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

**Article 4** Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce \_\_\_\_\_ 2019.**

\_\_\_\_\_  
Marc Simoneau, maire

\_\_\_\_\_  
Réjean Gingras  
Directeur général et sec.-trés.

### **Résolution : 2019-206**

**Adoption du règlement numéro 2019-04, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2019-04, lequel vise à modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter l'usage entreposage d'accessoires de piscines et de spas avec un atelier de réparation dans la zone C/I-1.

**Que** copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2019-04, soient transmis immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

**Adoptée**

## **Second projet du règlement numéro 2019-05**

**Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter les usages Commerciaux suivants : « Services de prêt à manger (5891) et magasin de brocante (5930) dans la zone R-6.**

**Attendu** que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter les usages commerciaux suivants dans la zone R-6 : Services de prêt à manger (5891) et magasin de brocante (5930);

**Attendu** que cette modification respecte le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

**Attendu** que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 2 juillet 2019, le projet de modification du règlement de zonage numéro 2016-08;

**Attendu** qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Luc Côté, à la séance du 2 juillet 2019;

**Attendu** qu'une consultation publique sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue le 5 août 2019, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 12 juillet 2019;

**En conséquence**, il est proposé par \_\_\_\_\_, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** La grille des spécifications de la zone R-6 (feuillelet numéro 6), laquelle apparaît à l'annexe 1 du règlement de zonage numéro 2016-08, est modifiée en ajoutant à la partie de la grille intitulée « **USAGES AUTORISÉS** », les mots suivants :

**«C1 h) (Service de prêt à manger 5891) et C1 b) (magasin de brocante 5930) »**

**Article 3** Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

**Article 4** Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce \_\_\_\_\_ 2019.**

\_\_\_\_\_  
Marc Simoneau, maire

\_\_\_\_\_  
Réjean Gingras  
Directeur général et sec.-trés.

**Résolution : 2019-207****Adoption du second projet de règlement numéro 2019-05.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'adopter le second projet de règlement numéro 2019-05, visant à modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'ajouter les usages commerciaux suivants : « Services de prêt à manger (5891) et magasin de brocante (5930) dans la zone R-6.

**Que** ce second projet de règlement est adopté sans modification au premier projet de règlement.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable, en vertu de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-208****Annulation de la résolution numéro 2019-188.**

**Attendu** que ce conseil a adopté la résolution numéro 2019-188, le 2 juillet 2019, afin d'aviser l'entrepreneur EMP inc., que les travaux du Rang 10 Est, ne pourraient se réaliser cette année, suite à la transmission par le Ministère des Transports d'une lettre à l'effet que la demande d'aide financière de la municipalité dans le cadre du Programme Accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL) ne pourrait être versé en 2019, puisque l'enveloppe budgétaire dudit Programme était épuisée;

**Attendu** que le Ministère des Transports a communiqué avec le directeur général le ou vers le 4 juillet dernier, afin d'informer la municipalité que le projet du Rang 10 Est pourrait finalement recevoir une aide financière dans le cadre du Programme AIRRL;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté et résolu unanimement, d'annuler la résolution numéro 2019-188, adoptée le 2 juillet 2019.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-209****Acceptation de la proposition de Technorem inc. pour une étude de vulnérabilité.**

**Attendu** que les articles 68 et 75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), imposent aux municipalités responsables d'un site de prélèvement d'eau alimentant plus de 500 personnes, l'obligation de transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021, un rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable dont elles sont responsables;

**Attendu** que Mme Nathalie Fagnan, spécialiste en hydrogéologie, de Technorem inc., a déposé une proposition pour la production d'un rapport d'analyse de la vulnérabilité dans les aires de protection du puits de pompage de Laurierville, et ce, au prix de 10 075 \$, taxes non incluses;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Technorem inc. pour la rédaction d'un rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité du puits de pompage de la municipalité, conformément aux exigences du MELCC.

**Que** la municipalité recevra une aide financière représentant 75% du coût du rapport d'analyse, de la part du MELCC, dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable.

**Que** le coût du rapport de l'analyse de la vulnérabilité du puits de pompage sera payé à même le budget de fonctionnement 2019.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Claude Poulin demandant quand le pavage sera effectué à l'intersection de l'avenue Renaud et Gariépy.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que les travaux de correction de pavage seront effectués probablement dans la semaine du 19 août.

- Autre intervention de M. Claude Poulin, à propos du fauchage des bordures des chemins municipaux, dont seulement une partie est effectuée.

Le maire, mentionne que le fauchage des bordures des chemins municipaux accuse du retard cette année. Le préposé à la voirie devrait pouvoir terminer le fauchage durant la présente semaine.

**Résolution : 2019-210**

**Démission de Mme Hélène Paquet comme coordonnatrice de la bibliothèque.**

**Attendu** que Mme Hélène Paquet a avisé le directeur général, qu'elle prendrait sa retraite à titre de coordonnatrice à la bibliothèque municipale vers la mi-novembre 2019;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Réjean Gingras, à publier dans la prochaine édition du journal Le Poliquin, soit le 16 août 2019, une offre d'emploi pour le poste de coordonnateur (trice) à la bibliothèque municipale, afin de combler le poste de Mme Paquet.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-211**

**Débroussaillage le long des chemins municipaux.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser l'entreprise Ferme Stéluka inc., à effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, et ce, pour un total d'environ 40 heures.

**Que** l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, indiquera les bordures de chemins à débroussailler.

**Que** le tarif horaire pour les travaux de débroussaillage est de 110.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-212**

**Inscription du directeur général au colloque de zone de l'ADMQ.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre part au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), zone Lotbinière-Appalaches, le 12 septembre 2019 à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 100.00 \$, incluant le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-213**

**Location de toilettes chimiques pour le Festival country.**

**Attendu** que la 4<sup>e</sup> édition du Festival country se déroule du 15 au 18 août 2019 au Pavillon récréatif;

**Attendu** que la Commission scolaire des Bois-Francs effectue des rénovations à l'École Ste-Julie et que les toilettes de l'école ne seront pas disponibles pour la durée du Festival;

**Attendu** que les organisateurs du Festival country estiment que la location de 3 toilettes chimiques est nécessaire pour palier au non accès des toilettes de l'école;

**Attendu** que les organisateurs du Festival country demandent que la municipalité paie 50% du coût de location des 3 toilettes chimiques;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande des organisateurs du Festival country à l'effet de louer 3 toilettes chimiques pour la durée du Festival et de payer 50% du coût de location.

**Que** le coût de location des 3 toilettes chimiques est de 695.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-214**

**Autorisation à la coordonnatrice en loisirs à siéger sur le comité aviseur municipal pour les enfants à besoins particuliers.**

**Attendu** que le Carrefour action municipale et famille (CAMF), désire former un Comité aviseur municipal pour les enfants à besoins particuliers;

**Attendu** que la coordonnatrice en loisirs de Laurierville et Inverness a reçu une demande de la part du CAMF pour siéger sur le Comité aviseur, et que la coordonnatrice en loisirs est intéressée à siéger sur ce Comité;

**Attendu** que la durée du mandat du Comité aviseur est d'environ 1 an et comprend 4 rencontres, et que le CAMF prend en charge les frais de déplacements, de repas et de séjours, lorsque requis;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la coordonnatrice en loisirs, Mme Laura-Lise Lambert-Dostie, à participer aux rencontres du comité aviseur municipal pour les enfants à besoins particuliers, à la condition que la municipalité d'Inverness autorise également la demande.

**Adoptée**

**Résolution : 2019-215**

**Demande de M. Vincent Bédard pour élargir son entrée charretière.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Vincent Bédard, propriétaire du Domaine Sucre d'Or SENC, au 378 route de la Grosse-Ile, à élargir, à ses frais, son entrée charretière d'environ 8 pieds de chaque côté, laquelle longe la Route de la Grosse-Ile.

**Que** les travaux soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux le long des

chemins municipaux, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2019-216**

#### **Demande d'aide financière de la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 50.00 \$ à la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable, dans le cadre de l'organisation d'un déjeuner-théâtre, le vendredi 11 octobre prochain à Plessisville, afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

**Que** ce conseil accepte également de faire l'achat de 2 billets au coût de 12.00\$ l'unité, pour la participation à cette activité, et de faire don des billets au Club FADOQ de Laurierville.

#### **Adoptée**

#### **Correspondance.**

- Invitation de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable à son souper-bénéfice qui se tiendra le 4 septembre prochain à l'Espace Sophia à Sainte-Sophie.
- Communication du ministère de la Sécurité publique, à propos de la Semaine de la prévention des incendies du 6 au 12 octobre 2019, sous le thème « Le premier responsable, c'est toi! ».
- Réception du rapport d'approbation du budget 2019 de l'Office Régional d'Habitation de l'Érable par la Société d'habitation du Québec, lequel approuve un déficit de 616 899 \$, dont 10% est à la charge de la MRC de l'Érable, soit 61 690 \$.
- Invitation de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc., à un 5 à 7, pour clore son 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation, le mardi 10 septembre prochain à son local à Plessisville.
- Réception du rapport annuel 2017-2018 du Centre d'action bénévole de l'Érable.
- Réception du rapport annuel 2018-2019 de l'organisme Impact Emploi de l'Érable.

#### **Liste des comptes.**

Gaudreau Environnement inc. : Ajust. essence de janvier à juin 2019.	2 205.80
Gilles Bissonnette : Versement par erreur compte de taxes.	255.22
Praxair Canada inc. : Location 1 an 2 bouteilles.	253.17
Carte Sonic : Essence du 21 juin au 10 juillet.	239.04
Sable Marco : Achat de 2 palettes de sacs d'asphalte froid.	1 520.00
Postes Canada : Frais envoi Poliquin juillet et annonce spectacle MRC	238.96
Sébastien Charest : Remboursement frais creusage fossé Rang 5.	531.77
Salaire : Rémunération des employés en juillet 2019.	13 645.85
Receveur Général du Canada : Remises pour juillet.	1 908.23
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour juillet.	5 284.27
RREMQ : Cotisations retraite pour juillet.	1 326.02
L'Union-Vie : Assurances collectives d'août.	2 563.74
Agence 9-1-1 : Service pour mai.	618.74
Hydro-Québec : Service du 28 mai au 2 août, fosse septique commune.	94.98
Hydro-Québec : Service du 25 mai au 23 juillet, station pompage.	1 075.54
Hydro-Québec : Service du 30 mai au 29 juillet, caisse	729.99
Hydro-Québec : Service du 30 mai au 29 juillet, caisse.	792.02

Hydro-Québec : Service du 30 mai au 29 juillet, caserne.	358.01
Hydro-Québec : Luminaires de rues juillet.	971.31
Hydro-Québec : Service du 31 mai au 30 juillet, croix Scott.	86.42
Hydro-Québec : Service du 31 mai au 30 juillet, réservoir.	72.07
Hydro-Québec : Service du 31 mai au 30 juillet, garage.	233.71
Hydro-Québec : Service du 30 mai au 29 juillet, bibliothèque.	152.33
Bell Canada : Service pour août.	352.00
Bell Mobilité : Service pour août.	183.73
Jade Beaupré : Aide à la bibliothèque.	100.00
Petite caisse : Frais de poste.	29.35
MRC de l'Érable : Honoraires avocat refonte règlements SQ.	112.15
MRC de l'Érable : Problème informatique et installation borne sans fil.	199.48
MRC de l'Érable : Quote-part, 2 <sup>e</sup> de 2 pour sécurité incendie.	54 081.02
Claire Gosselin : Frais déplacements août.	112.00
Commission Scolaire des Bois-Francs : Progr. nager pour survivre.	539.97
Groupe RDL Victoriaville : Vérification comptable 2018.	9 951.09
Renaud-Bray : Achat de livres pour bibliothèque.	175.02
Formiciel : Achat de chèques fournisseurs.	459.67
Jardinière du Canton : Fleurs pour embellissement.	4 776.64
Distribution Corriveau : Produits sanitaires salle municipale.	46.85
Électricité Grégoire Poiré inc. : Réparation entrée électrique accrochée.	500.72
Vivaco : Divers matériaux.	161.28
Énergies Sonic inc. : Huile à chauffage.	323.91
Ferme Stéluka inc. : Soudure sur faucheuse.	34.50
Ferme Stéluka inc. : Réparer pelle tracteur.	879.55
Gilbert Labrie : Réparation tondeuse.	178.05
Outil Mag : 12 canettes de peinture spray orange.	76.30
Claude Joyal 1962 inc. : Pièces pour tracteur PUMA.	518.76
Marius Marcoux & Fils inc. : Réparation luminaires de rues.	239.96
Cardio Choc : Ensembles (4) de remplacement pour défibrillateur.	548.38
Centre-du-Québec sans fil : Frais annuel borne sans fil bibliothèque.	130.00
Eurofins Environex : Analyse de l'eau pour juillet.	1 060.99
Ville de Plessisville : Frais de cour en juin.	242.51
ORAPÉ : Récupération 2 congélateurs et 1 déshumidificateur.	143.72
Promutuel : Assurance tracteur loué pour tire de tracteurs.	136.25
Sable Marco : Achat d'une palette de sacs d'asphalte droid.	760.00
Fonds d'information sur le territoire : Mutations en juillet.	12.00
Union-Vie : Ass. coll. en août.	2 563.74
Mégaburo : Achat de 4 tables pliantes local FADOQ.	781.97
Durand Marquage et ass. inc. : Traverses piétons et flèches.	1 345.22
Gaith Boucher : Cachet spectacle du 1 <sup>er</sup> août 2019.	600.00
Ornements Fleur de Lys : Tuyau flexible pour fontaine.	26.48
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juillet.	8 646.36
Serv. San. Denis Fortier : Collecte plastiques agricoles juillet.	1 579.65
Xérox Canada ltée : Service pour juillet.	71.66

#### **Résolution : 2019-217**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

#### **Adoptée**

#### **États des revenus et dépenses au 31 juillet 2019.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 juillet 2019, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 105 948.17 \$, et des déboursés au montant de 949 600.81 \$, laissant un solde en caisse de 384 230.06 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2019, les revenus et dépenses au 31 juillet 2018.

**Varia.**

Aucun sujet.

**Résolution : 2019-218**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**